

Compte-rendu du Conseil Municipal De la commune de Surfonds

<p>L'an DEUX MILLE DIX NEUF Le 11 décembre à 20 heures Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Surfonds, En séance publique, sous la présidence de Michel JACK Maire. Étaient présents : Mesdames M. Blavette - S. Foret et Messieurs A. Dutertre - G. Hattry - H. Garnier - M. Voltz - P. Hamelin Absent(e) : N. Murillo - E. Mallet (donne pouvoir à M. Blavette) Secrétaire de séance : S. Foret Assistai(en)t également à la réunion : F. Tuytten secrétaire de mairie</p>	<p><u>Date de convocation</u> 05/12/2019</p> <p><u>Date d'affichage</u> 18/12/2019</p> <p><u>Nombre de conseillers</u> En exercice : 10 Présents : 8 Votants : 9</p>
--	--

Approbation des comptes rendus des réunions du 2 octobre et 6 novembre 2019 :

Après lecture des comptes rendus des réunions du Conseil Municipal des 2 octobre et 6 novembre 2019, les membres présents qui étaient présents à ces réunions ont approuvé à l'unanimité ces derniers

Mme Stéphanie FORET est élue secrétaire de séance.

M. le Maire demande l'ajout d'un objet à l'ordre du jour :

Décision modificative N°3

Afin d'équilibrer le budget suite à un dépassement au chapitre 012 (Charges de personnel et frais assimilés), M. Le Maire demande l'autorisation de modifier le budget comme suit :

Section Dépenses de fonctionnement :

6411 (Personnel titulaire) : + 2 713.00 €

6281 (Concours divers) : - 2 713.00€

Adoptée à l'unanimité

Délibération relative à l'installation de commerce ambulant : tarification d'une redevance d'occupation du domaine public

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il a été saisi d'une demande d'installation d'un commerce ambulant type « Food-Truck » dont l'activité est la crêperie.

M. le Maire explique qu'une autorisation préalable est nécessaire lorsque l'exercice de l'activité commerciale (vente ou dégustation gratuite de produits, etc....) entraîne l'occupation du domaine public.

Ces autorisations sont délivrées à titre précaire et révocable et sont subordonnées au paiement d'un droit de place (CGCT art L2213-6).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide que pour chaque demande d'installation de commerce ambulant

- **De fixer** une redevance d'occupation du domaine public à 1€ par mois, payable trimestriellement à réception d'un titre de recette pour l'année 2020

- **De charger** M. le Maire d'établir une convention autorisant l'occupation du domaine public et de signer tout document afférent à cette décision.

Travaux des commissions

Commission travaux :

- M. Dutertre informe le conseil municipal que les travaux d'aménagement pour la sécurité routière ont débuté en début de semaine par le plateau rue de la Mairie, puis l'écluse Route d'Ardenay. Suivant les conditions météorologiques, le plateau Rue du Cheval Blanc pourrait être engagé avant les congés de fin d'année.

- Mme Blavette informe qu'elle a été saisie d'une demande de M. et Mme Cognier Guy qui souhaitent savoir si la commune envisageait des travaux sur le mur du bâtiment du commerce donnant sur leur cour car il s'effrite de plus en plus. M. Dutertre répond que la rénovation du mur sera prévue en 2020.

-M. Dutertre rappelle que les illuminations de Noël seront installées vendredi prochain. Afin de prévoir de nouvelles décorations qu'il faudra les penser dès le printemps prochain.

Commission communication :

Mme Blavette précise que la pagination du Surfonds Info N°41 est en cours. Une relecture sera demandée après le week-end pour une distribution le 23 décembre 2019.

Commission culture :

M. Hattry informe que l'exposition du 17 novembre dernier a eu moins de visiteurs que les dernières années mais que le Quizz du 21 novembre a amené plus de participants. Confirmation du prochain Quizz le 7 février à 20h30.

Questions et informations diverses

M. le Maire informe que :

- Une proposition d'achat d'une section de chemin rural au lieu-dit Le Buisson Réjoui pourrait être faite par un propriétaire riverain.

M. le Maire rappelle que pour vendre un chemin rural toute une procédure doit être engagée.

Après avoir entendu M. le Maire et vu la procédure, pour l'instant le conseil municipal ne voit pas l'intérêt de vendre cette portion de chemin rural

- A compter du 1^{er} janvier 2020, le SYVALORM Loir et Sarthe sera le nouveau nom du syndicat chargé de la collecte et le traitement des ordures ménagères. Il réunira le SMIRGEOMES et SICTOM de Montoire-La Chartre.

Pour information, la mairie a adressé un e-mail au SMIGEOMES afin de signaler des manquements à la collecte des bacs et à la sécurité routière

- Dans le cadre du PLUI, l'enquête publique va commencer le 16 décembre 2019 jusqu'au 24 janvier 2020 17 heures soit 40 jours consécutifs. Toute la documentation est disponible en mairie et peut être consultée. Un registre est ouvert afin de récolter toutes les demandes ou observations. Le commissaire enquêteur tiendra une permanence en mairie de Surfonds le 2 janvier 2020.

- Le discours lors des vœux sera lu par M. le 1^{er} Adjoint avec une introduction par Mme Mallet. M. le Maire demande l'avis des élus sur la carte de vœux.

- Dans le cadre des problèmes d'approvisionnement en eau potable survenus fin novembre, conseil municipal déplore le manque d'information de la part du prestataire concernant leurs interventions (incidents, réparations...) sur le réseau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10

Séance du Conseil Municipal de la commune de Surfonds du 11 décembre 2019

Nom et Prénom de l'élu(e)	Présent (e)	Absent(e)	Signature
JACK Michel	X		
DUTERTRE Alain	X		
BLAVETTE Mélanie	X		
GARNIER Harold	X		
HAMELIN Pascal	X		
MALLET Emmanuelle		X	(donne pouvoir à Mme Blavette)
MURILLO Nathalie		X	
HATTRY Gérard	X		
FORET Stéphanie	X		
VOLTZ Patrick	X		